

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DÉPARTEMENT DE L'AIN**

**VILLE DE TRÉVOUX**

-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers  
en exercice : 28  
Présents : 20  
Votants : 27

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE SEPT JUIN, à VINGT HEURES ET TRENTE MINUTES**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

**PRESENTS** : Marc PÉCHOUX, Richard SIMMINI, Hubert BONNET, Gaëlle LICHTLÉ, Jacques CORMORECHE, Philippe BERTHAUD, Andrée GENIN, Claude TRASSARD, France-Line VINCENT, Jean-Marc RIGAUDIE, Béatrice GUERIN, Dominique DESFORGES, Isabelle DE CARVALHO, Yann GALLAY, Nicolas MARCHAND, Aurélien TESSIAUT, Michel RAYMOND, Patrick CHARRONDIERE, Amina LEGHNIDER, Kévin GAREL.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Nicole DUGELAY à Jacques CORMORECHE, Agathe IACOVELLI à Philippe BERTHAUD, Emel OZTURK à Richard SIMMINI, Thierry GROSSAT à Aurélien TESSIAUT, Tiffany RIBEIRO à Claude TRASSARD, Guy BRULLAND à Patrick CHARRONDIERE, Adrien LASSERRE à Kévin GAREL.

**ABSENT(S)** : Myriam CHIKKI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, C.TRASSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**2023-07-06-SF N° 050 BUDGET VILLE 2023 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION VALHORIZON**

Monsieur Philippe BERTHAUD, adjoint aux Affaires Sociales rappelle à l'assemblée que par délibération du 15 juin 2022, le conseil municipal a validé la convention partenariale d'objectifs et de moyens pour la période 2022/2024. La commune entend désormais poursuivre son soutien actif à Val Horizon tout en tenant compte des réalités financières et budgétaires.

Pour rappel, conformément à l'article 6 de la convention partenariale d'objectifs et de moyens :

*« L'Association présente annuellement une demande de subvention validée par son Conseil d'Administration auprès de la Commune. La subvention votée par le Conseil Municipal sera ensuite versée en une ou plusieurs fois sur le compte courant de l'Association, avec une première avance de 30% du montant de l'année précédente pour faire face aux charges des premiers mois dans l'attente du vote de la subvention. L'échéancier sera ensuite défini d'un commun accord, en tenant compte des besoins de trésorerie respectifs. ».*

Pour rappel également, le montant de la subvention versée en 2020 s'est élevé à 180 000 € ; à 200 000 € pour l'année 2021, et à 200 000 € pour l'année 2022.

La commission des affaires sociales a été réunie le mercredi 24 mai afin rendre avis sur le montant de la participation financière de la commune pour l'année 2023.

VU l'avis unanime de la commission des affaires sociales réunie le 24 mai 2023,

**Claude TRASSARD, Michel RAYMOND et Patrick CHARRONDIERE ne participent pas au vote.**

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **VOTE** la subvention 2023 à Val Horizon pour la mise en œuvre des actions des centres sociaux, d'un montant de 200 000 € décomposé comme suit :
  - 188 000 € dans le cadre de la programmation prévisionnelle 2023 des centres sociaux Louis Aragon et Les Tournesols ;
  - 12 000 € dans le cadre de l'expérimentation du projet « PS Jeunes ».
  
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget ville 2023,
  
- **DIT** qu'un échéancier sera proposé pour le versement de la subvention 2023, tenant compte de l'acompte versé.

En mairie, le 7 juin 2023

Affiché le 9 juin 2023

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Marc PÉCHOUX

